

Au 4 mars 2020, à 14h30

Compte tenu de l'évolutivité rapide de la situation et des préconisations relatives au virus SARS-CoV-2 (Covid-19), en Bretagne notamment, l'URPS MLB vous propose une synthèse pratique des informations dont nous disposons (au 4 mars 2020 à la mi-journée), qui pourraient vous être utiles dans votre activité et pour répondre aux préoccupations de vos patients.

### CONTEXTE

La Bretagne se trouve encore en phase 2 de l'épidémie. Il s'agit de limiter la propagation du virus, et ce notamment pour gagner du temps en attendant une diminution des cas de la grippe saisonnière.

### COMMENT GERER MON EXERCICE ?

=> Source : [message de l'ARS Bretagne à destination des médecins libéraux](#) (04/03/2020)

#### POUR LE MEDECIN

- Equipement en **masques chirurgicaux** : une boîte de 50 à retirer en pharmacie. Livraisons prévues le 4 ou le 5 mars

=> Sources : [voir alerte DGS](#) (02/03/2020) ; [consulter les consignes pour l'utilisation des masques](#) (02/03/2020, ministère)

NB : les masques FFP2 sont alloués prioritairement aux seuls personnels hospitaliers en contact étroit et prolongé avec des cas confirmés (soins intensifs)

Pour les libéraux, la recommandation face à un patient symptomatique est celle du port du « double masque », c'est-à-dire un masque pour le professionnel de santé, et un masque pour le patient symptomatique. Nous recommandons par ailleurs le port du masque en systématique pour les patients fragiles, afin de les protéger (ex. lors des visites à domicile ou en EPHAD).

- **Vous avez été en contact avec un patient désigné comme « cas possible » et réorienté vers le SAMU-Centre 15**, vous pouvez poursuivre votre exercice professionnel avec usage d'un masque chirurgical. Si le diagnostic de ce patient se confirme, vous serez contacté par un agent de l'ARS ou de Santé Publique France pour qualifier le type de contact et recevoir les consignes adéquates.

- **Vous présentez des symptômes infectieux, même de faible intensité** (fièvre, sensation de fièvre et/ou syndrome grippaux) **et exercez en zone de cluster ou avez pris en charge des personnes symptomatiques résidant dans la zone de cluster ou ayant récemment résidé dans une zone de cluster**, il convient de ne plus prendre en charge de patients jusqu'à nouvel ordre et contacter le centre 15 afin que vous puissiez bénéficier d'une évaluation et des mesures d'accompagnement personnalisés en fonction du résultat de cette évaluation.

=> Source : [message de l'ARS Bretagne à destination des médecins libéraux](#) (04/03/2020)

## POUR LE CABINET : CONSIGNES D'HYGIENE

S'agissant d'un virus à fort potentiel épidémique, il est essentiel de minimiser la propagation du virus, notamment au sein de votre cabinet :

- Lavage des mains systématique
- Proscrire toute poignée de main
- Isoler autant que possible les patients symptomatiques (espace d'attente dédié à distance des autres patients) et leur délivrer un masque.
- Dans la mesure du possible, **désinfecter régulièrement** les surfaces inertes (poignées de portes, chaises de salle d'attente, etc.) et le **stéthoscope** après chaque auscultation.
- **Salle d'attente** : retirer tous les magazines et jouets de la salle d'attente, afficher les informations de prévention sur les gestes barrière  
=> Source : [télécharger l'affiche](#)
- **Secrétaires médicales** : les équiper en masques, veiller à les sensibiliser sur l'identification des patients symptomatiques pour qu'elles leur donnent un masque et les isolent dès leur arrivée au cabinet, tout en les rassurant.

## COMMENT PRENDRE EN CHARGE LES PATIENTS ?

=> Sources : [message de l'ARS Bretagne à destination des médecins libéraux \(04/03/2020\)](#) ;  
[Eléments de réponse aux questions les plus fréquentes en lien avec la gestion Covid-19 en Bretagne \(Zone cluster & hors zone cluster - ARS, 04/03/2020\)](#)

De manière générale en Bretagne :

## POUR TOUT PATIENT N'AYANT PAS DE SYMPTOMES

- **Faire preuve de prévention et pédagogie** : dédramatiser et rassurer, promouvoir le n° vert national d'information pour toutes questions générales et pratiques (écoles, travail, voyage...)

[Vous avez des questions sur le coronavirus ?](#)  
Plateforme téléphonique d'information :  
**0 800 130 000** (appel gratuit)

- Leur **rappeler que le 15 est strictement réservé aux urgences médicales.**

- **Fin de la consigne d'isolement pendant 14 jours** pour les personnes non symptomatiques, revenues des zones à risque (à l'étranger et dans les clusters français).

**Mais auto-surveillance du patient** : « les personnes sont invitées à limiter leur vie sociale et à s'auto-surveiller (prise de température et apparition éventuelle de symptômes deux fois par jours) »

=> Sources : [Consignes sur le site de l'ARS Bretagne](#) ;  
[Recommandations pour l'auto-surveillance température \(ministère\)](#)

## POUR LE PATIENT QUI TOUSSE ET QUI A DE LA FIEVRE

- **L'isoler dès son arrivée au cabinet** (espace d'attente dédié à distance des autres patients), lui donner un masque ;

=> Sources : [Consignes d'orientation pour toute personne se présentant en consultation \(28/02/2020, ministère de la Santé\)](#) ;

[Repérer et prendre en charge un patient suspect COVID-19 \(29/02/2020, COREB\)](#)

- Conduites différentes, selon si on se trouve en zone cluster (dans le 56 : Auray, Carnac, Crac'h et Saint-Philibert), ou en zone hors cluster :

### a) Bretagne hors cluster (22, 29, 35, 56 hors zone cluster)

- **Prise en charge classique si symptôme grippal**, avec retour à domicile, et prescription de masques que le patient pourra retirer en pharmacie lorsqu'elles auront été livrées. Rassurer le patient et lui dire de ne pas appeler le 15. Rappeler au patient qu'il doit **appeler le 15 uniquement en cas d'aggravation de ses symptômes**. Pédagogie : insister sur les gestes barrières et le lavage des mains au savon.

- **Devant toute suspicion d'infection par SARS-CoV-2 d'un patient, s'il revient d'une zone à risque ou a été en contact avec une personne détectée covid-19**, le médecin le prenant en charge doit « **prendre contact avec le SAMU-Centre 15** qui l'aidera pour le classement du patient en lien avec l'infectiologue référent. En cas de suspicion avérée, le SAMU Centre 15 se chargera d'organiser le transport du patient vers un établissement de santé habilité pour le Covid-19 »

=> Sources : [message de l'ARS Bretagne à destination des médecins libéraux \(04/03/2020\)](#)

- **Pour les personnes symptomatiques** (fièvre, toux, difficultés respiratoires) **ayant séjourné en zone cluster : appeler le 15**

### b) Bretagne zone cluster (dans le 56 : Auray, Carnac, Crac'h et Saint-Philibert)

- **Pour les personnes asymptomatiques**, résidant en zone cluster, **auto-surveillance pendant 14 jours** des signes de fièvre, sensation de fièvre et/ou syndrome grippal.

En cas d'apparition de symptômes, contacter le centre 15.

=> Sources : [Eléments de réponse aux questions les plus fréquentes en lien avec la gestion Covid-19 en Bretagne \(Zone cluster & hors zone cluster - ARS, 04/03/2020\)](#)

- **Pour les personnes symptomatiques** (fièvre, toux, difficultés respiratoires) résidant en zone cluster : **appeler le 15**

- **Point sur les arrêts de travail**, pour les résidents du cluster morbihannais, sont concernés :

« o Le parent ayant un enfant dont les écoles sont fermées si télétravail impossible ;

o Le parent d'un enfant de moins de 16 ans domicilié sur zone dont l'école est hors zone et qui ne va pas à l'école ;

o les enseignants exerçant en dehors de la zone si télétravail impossible »

→ L'Assurance Maladie a mis en place un téléservice permettant aux employeurs de déclarer leurs salariés contraints de rester à domicile suite à la fermeture de l'établissement accueillant leur enfant :

[Accès au téléservice de l'Assurance Maladie](#)

=> Sources : [message de l'ARS Bretagne à destination des médecins libéraux \(04/03/2020\)](#) ;  
[consignes sur le site de l'ARS Bretagne](#)

- Pédagogie : insister sur les gestes barrières et le lavage des mains au savon, éviter tout contact avec les personnes fragiles

## A QUELLES EVOLUTIONS POTENTIELLES PEUT-ON S'ATTENDRE ?

En cas d'évolution de la situation il est possible que les patients « légers » puissent être pris en charge à domicile. L'URPS MLB participe actuellement avec l'ARS Bretagne à la mise en place de protocoles.

## ANNEXE - AUTRES SOURCES UTILES DE NATURE POLITIQUE OU SCIENTIFIQUE SUR L'EPIDEMIE COVID-19

- [Avis relatif aux mesures d'hygiène](#) pour la prise en charge d'un patient considéré comme cas suspect, possible ou confirmé d'infection à 2019-nCov (28/01/2020, SF2H)
- [Page dédiée sur le site de la mission COREB](#) - Coordination Opérationnelle Risque Epidémique et Biologique (mise à jour régulière)
- [Bulletin INFOVAC-France](#) : mise au point sur le Covid-19 en pédiatrie (03/03/2020)
- Page dédiée sur le site de [Santé Publique France](#) (mise à jour régulière)
- [Page dédiée aux professionnels de santé](#) sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé (mise à jour régulière)
- Page dédiée sur le site de [l'ARS Bretagne](#) (mise à jour régulière)
- [Guide méthodologique](#) relatif à la préparation au risque épidémique COVID-19 (20/02/2020)

**URPS-ML Bretagne**

[www.urpsmlb.org](http://www.urpsmlb.org) // 02 99 30 36 45 // 25 rue Saint-Hélier 35000 RENNES